

# PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION tenue à huis clos, le mardi 19 janvier 2021, à 12 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

# Sont présents par visioconférence:

MME

Isabelle Giasson

directrice générale et secrétaire-trésorière

ET

MM.

Étienne Baillargeon Jean-Yves Bouffard représentant de Baie-Trinité représentant de Godbout

Serge Deschênes Yoland Émond

représentant de Pointe-aux-Outardes président et représentant de Chute-aux-Outardes

Sylvain Girard

représentant suppléant de Baie-Comeau représentant de Franquelin

Steeve Grenier Joseph Imbeault Normand Morin

représentant de Ragueneau représentant de Pointe-Lebel

### Est absent :

Yves Montigny

représentant de Baie-Comeau

#### ORDRE DU JOUR

# 1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 15 décembre 2020

# 2.0 <u>Décisions</u>

# Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2020-12 de la Régie ainsi que n° 2020-12 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de décembre 2020
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 31 décembre 2020
- 2.4 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 2.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 529 000 \$ qui sera réalisé le 2 février 2021
- 2.6 Autorisation appel d'offres public nº 2021-01 Transport des matières recyclables
- 2.7 Dépôt du rapport annuel 2020 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

# 3.0 Informations

# 4.0 Correspondance

4.1 MELCC – Redistribution aux municipalités des redevances

# 5.0 Affaires nouvelles

- 5.1 Prochaine rencontre de travail le mardi 16 février 2021
- 5.2 Prochaine séance ordinaire publique le mardi 16 février 2021

- 6.0 <u>Période de questions</u>
- 7.0 <u>Fermeture de l'assemblée</u>

### PROCÈS-VERBAL

#### 1.0 **PRÉLIMINAIRES**

#### Ouverture de la séance 1.1

Le président et représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 12 h. Il précise que cette séance est enregistrée à des fins d'écoute par le public. Approuvé séance tenante.

#### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 15 décembre 2020

> Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 15 décembre 2020;

> Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

> Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 15 décembre 2020, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

#### **DÉCISIONS** 2.0

# **ADMINISTRATION**

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer nº 2020-12 de la Régie ainsi que nº 2020-12 du magasin de réemploi Phase 2

> Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer nº 2020-12 de la Régie d'une somme de 481 509,81 \$ et nº 2020-12 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de 1 612,01 \$ pour un total de 483 121,82 \$ conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

2.2 Adoption du compte à payer de la carte MasterCard de la Régie de décembre 2020

> Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte MasterCard d'une somme totale de 7 124,82 \$ pour décembre, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2021-01

Rés. 2021-02

Rés. 2021-03

Rés. 2021-04

#### Rés. 2021-05

### 2.3 État des revenus et des dépenses au 31 décembre 2020

Sur la motion du représentant suppléant de la Ville de Baie-Comeau, Sylvain Girard, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2020 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

## Règlements d'emprunts nº 12-03 et nº 14-02

# 2.4 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture 19 janvier 2021 Nombre de soumissions 4

Heure d'ouverture 11 h

Échéance moyenne 4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture Ministère des Finances du

Québec

Montant 2 529 000 \$
Date d'émission 2 février 2021

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 12-03 et 14-02, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 février 2021, au montant de 2 529 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

153 000 \$	0,50000 %	2022
155 000 \$	0,65000 %	2023
157 000 \$	0,75000 %	2024
159 000 \$	0,90000 %	2025
1 905 000 \$	1,15000 %	2026

Prix: 99,63000 Coût réel: 1,18206 %

# 2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

153 000 \$	0,50000 %	2022
155 000 \$	0,60000 %	2023
157 000 \$	0,70000 %	2024
159 000 \$	0,80000 %	2025
1 905 000 \$	1,00000 %	2026

Prix: 98,99000 Coût réel: 1,19467 %

Rés. 2021-06

# 3 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

153 000 \$	0,45000 %	2022
155 000 \$	0,55000 %	2023
157 000 \$	0,65000 %	2024
159 000 \$	0,75000 %	2025
1 905 000 \$	0,90000 %	2026

Prix: 98,59400

Coût réel : 1,19492 %

## 4 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

153 000 \$	0,45000 %	2022
155 000 \$	0,55000 %	2023
157 000 \$	0,70000 %	2024
159 000 \$	0,80000 %	2025
1 905 000 \$	1.00000 %	2026

Prix: 98,40866

Coût réel : 1,33046 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION est la plus avantageuse;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu :

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 2 529 000 \$ de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan soit adjugée à la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION;

Que demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents:

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le président et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Approuvé séance tenante.

2.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 529 000 \$ qui sera réalisé le 2 février 2021

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 529 000 \$ qui sera réalisé le 2 février 2021, réparti comme suit :

Rés. 2021-07

Règlements d'emprunts nos	Pour un montant de \$
12-03	937 500 \$
14-02	1 591 500 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 12-03 et 14-02, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 2 février 2021;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 février et le 2 août de chaque année;
- **3.** les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
- 4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- **5.** CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- **6.** CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA SUCCURSALE 06451 600, BOUL. LAFLECHE BAIE-COMEAU, QC G5C 2X8

8. Que les obligations soient signées par le président et la directrice générale et secrétaire-trésorière. La Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 12-03 et 14-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 2 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Approuvé séance tenante.

2.6 Autorisation appel d'offres public nº 2021-01 – Transport des matières recyclables

**Attendu que** le contrat de transport qui lie la Régie à Transport Morneau inc. vient à échéance le 3 mai 2021;

Attendu que les matières recyclables doivent être transportées vers le centre de tri de la Société Via, dont les possibilités de traitement sont Lévis et Rivière-du-Loup;

Attendu que le contrat avec la Société Via prend fin le 6 mars 2022;

Attendu qu'il y a lieu d'arrimer le transport des matières en fonction de la destination du lieu de traitement.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder par appel d'offres public nº 2021-01 pour le transport des matières recyclables vers un centre de tri pour la période du 4 mai 2021 au 6 mars 2022.

Approuvé séance tenante.

2.7 Dépôt du rapport annuel 2020 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

Attendu que selon l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, au moins une fois l'an, la Régie dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport sur la gestion contractuelle;

Attendu que le rapport annuel sur la gestion contractuelle 2020 a été préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle 2020, tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson. Approuvé séance tenante.

### 3.0 INFORMATIONS

# 4.0 CORRESPONDANCE

4.1 MELCC – Redistribution aux municipalités des redevances

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoît Charrette, nous informe de l'obtention d'une subvention au montant de 208 390,05 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières pour l'année 2020.

Rés. 2021-08

Rés. 2021-09

7.

# 5.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 5.1 Prochaine rencontre de travail : le mardi 16 février 2021 à 8 h.
- **5.2** Prochaine séance ordinaire publique : le mardi 16 février 2021 à 11 h.

# 6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rés. 2021-10

# 7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, propose la levée de l'assemblée. Il est 12 h 20.

Yoland Émond Président

Isabelle Giasson, directrice générale et secrétaire-trésorière